



Le printemps arrive mais restons prudents.

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h
Vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h à 17 h

M. le Maire Philippe Rossignol

Tél. : 05 55 93 22 60

06 08 83 44 10

Fax : 05 55 93 91 48

Mail: hilaire.rossignol@wanadoo.fr

Mairie

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91

Fax : 05.55.93.13.06

E-Mail :

mairiededarnets@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.darnets.correze.net>

Sommaire

Démographie .Notre commune

Les associations

La Communauté de communes

Le PNR

Internet haut débit

DEMOGRAPHIE

Nouveaux habitants

M. et Mme MORANDINI et leur fils (maison PREVOT au bourg).

M. et Mme MORRIS (maison BLOND au bourg).

M. LECLERC Nicolas (maison VALADE au Montusclat).

M. et Mme ? (Famille anglaise, maison PECHON à La Bardèche).

Décès

Mme FAURE née FONFREDE à Darnets.

M. Paul CHASSAING à Meymac).

Mme DUTHEIL née BARGEUX à Beaumont sur Sarthe.

NOTRE COMMUNE

SIRTOM

✓ ***Tournée de collecte des encombrants de porte à porte année 2005.***

Darnets Soudeilles : 3° jeudi (et non 3° jour comme indiqué sur le bulletin précédent) de chaque mois. Téléphonez au SIRTOM en cas de besoin.

✓ ***Collecte sélective en porte à porte.***
(sacs jaunes) tous les 15 jours.

10 Janvier 24 Janvier 7 Février 21 Février 7
Mars 21 Mars 4 Avril 18 Avril 2 Mai 16 Mai
30 Mai 13 Juin 27 Juin 11 Juillet 25 Juillet 8
Août 22 Août 5 Septembre 19 Septembre 3
Octobre 17 Octobre 31 Octobre 14 Novembre 28
Novembre 12 Décembre 26 Décembre.

Un doute Une question ? N'hésitez pas à appeler le SIRTOM 05 55 93 00 93

93, Rue de la Borie 19300 Egletons

Point propre

Nous rappelons aux habitants de Darnets que les containers situés au « point propre » derrière la salle polyvalente ont un usage précis selon leur couleur (de plus une affiche est posée sur chaque container pour les daltoniens).

Merci pour respecter ce lieu.

MAIRIE –NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture sont désormais les suivants :

Lundi : 8 h 30 – 12 h

Mardi: 8 h 30 – 12 h

Mercredi: 8 h 30 – 12 h

Jeudi: 8 h 30 – 12 h

Vendredi : 8 h30 – 12 h 13 h – 17 h 30

✓ ***Bibliothèque***

Pendant les mois de mai et juin ,la bibliothèque municipale sera ouverte les vendredis après midi de 14h 30 à 16h 30 et fermée les vendredis matin.

✓ ***A vendre***

Grange en pierres .Couverture fibrociment.

Surface 17m x 7m.

Garage attenant bâti en parpaings, couverture bac acier. Surface 10m x 4m.

Grenier au dessus du garage avec plancher en lames de châtaigner.

Branchements eau, EDF, téléphone en devant de porte.

Prix à débattre : 46 000 €

Tél M.VINATIER Bernard (Darnets)

05 55 93 22 20

ANIMATIONS SPECTACLES

✓ La Luzège

Jeudi 14 mars, la Mairie de Darnets recevait les représentants de la Luzège pour faire le point sur les actions passées et à venir que cette association a menées ou mènera à Darnets.

La Luzège a ainsi présenté le nouveau projet d'Ouvrage de création théâtrale et de développement culturel qu'elle met en place sur le territoire du Pays d'Egletons, et qui prendra sa pleine dimension à l'aboutissement des travaux du centre de résidence artistique de Lapleau. En attendant, elle propose de conduire des actions dans les communes du Pays, sous la forme de spectacles, d'ateliers, de rencontres...

Pour commencer, un des spectacles du 19ème Festival de la Luzège se déroulera à Darnets le Lundi 1er août à 18h. Il s'agit de "Cantico del nascere", un spectacle pour toute la famille à partir de quatre ans, par une compagnie italienne qui fait un travail d'une grande qualité dans le domaine du théâtre pour enfants. Deux conteurs étranges entraînent les enfants dans une flânerie poétique autour de la naissance, en attendant qu'éclore un oeuf mystérieux... D'ici là, les enfants du centre de loisirs auront l'occasion de rencontrer les acteurs africains et français de la compagnie Lez'Armuses, qui sera en résidence à Lapleau à partir du 15 juin.

✓ Jazz à Darnets

Le groupe « JAZZ ENSEMBLE TULLE » se produira à la salle polyvalente de DARNETS le Vendredi 3 juin, à 21 heures.

Ce groupe est composé de musiciens de l'École de musique de Tulle sous la Direction de Thierry CHAISE.

✓ Fête du Pain

Le Club des Anciens et la société de chasse ont décidé d'organiser cette année la célébration de la Fête du Pain, le 15 août prochain. Ainsi, après la traditionnelle cuisson du pain et des gâteaux, il est prévu d'organiser un grand méchoui. Des animations variées sont également prévues comme un vide grenier et un ball-trap.

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Nous reproduisons ci-dessous pour information le courrier adressé à Mesdames et Messieurs les Maires du département :

Au regard des conditions climatiques qui prévalent en Corrèze depuis quelques jours et devant la recrudescence des départs de feu, je crois utile de vous rappeler les termes de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 1997 relatif à la réglementation de l'emploi du feu dans les bois et forêts, ainsi que dans les landes, friches et maquis qui les bordent.

Cet arrêté prévoit que toute incinération est interdite du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre de chaque année, à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres des forêts, bois, landes, friches et maquis.

En outre, seules les incinérations en tas sont permises (les feux courants sont toujours interdits).

Toutefois, durant la période d'interdiction, des dérogations peuvent être sollicitées auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Elles sont ouvertes aux entreprises de travaux publics ou forestiers et aux organisateurs de manifestations festives (feux d'artifices).

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt prend l'attache du Service Départemental d'Incendie et de Secours et s'assure que le pétitionnaire dispose des moyens d'alerte et d'extinction nécessaires à une intervention d'urgence, avant d'accorder la dérogation.

Je vous remercie de rappeler ces dispositions à vos administrés.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Compte	Libellé	Dépenses 2004	Budget 2005	Compte	Libellé	Recettes 2004	Budget 2005
011	Charges à caractère général	75 629,74	95 600	70	Produit des services et ventes	14 290,56	11 000
012	Charges de personnel	91 626,44	104 000	73	Impôts et taxes	60 713,72	59 492
65	Autres charges de gestion	26 099,24	35 500	74	Dotation, subventions, particip.	180 357,42	144 912
66	Charges financières	10 217,00	8 700	75	Autres produits de gestion	24 001,33	25 000
67	Charges exceptionnelles	18 500,00	200	77	Produits exceptionnels	30 718,90	100
023	Virement à la section d'investis.	0,00	12 110 30469	79	Transfert de charges	0,00	300
				013	Atténuation de charges	0,00	14 000
Dépenses totales :		222 072,42	254 804	Recettes totales :		310 081,93	254 804

Excédent de fonctionnement 2004 : **88 009,51 €uros**

Section d'Investissement

Dépenses				Recettes			
Compte	Libellé	Dépenses 2004	Budget 2005	Compte	Libellé	Recettes 2004	Budget 2005
001	Solde d'exécution N-1	0	0	001	Solde d'exécution N-1	0	166 169
16	Emprunts et dettes assimilées	27 928,54	230 800	10	Dotations fonds divers	93 254,08	99 309
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1 500	13	Subventions d'investissement	130 910,71	261 540
21	Immobilisations corporelles	19 828,15	26 000	16	Emprunts et dettes assimilées	200 528,57	61 878
23	Immobilisations en cours	198 517,85	341 300	19	Différence sur réalisation d'im.	12 716,57	200
				21	Différence sur réalisation d'im.	3 225,49	200
				021	Virement section fonction.	0,00	10 304
Dépenses totales :		246 274,54	599 600	Recettes totales :		446 193,36	599 600

Excédent d'investissement 2004 : **196 918,82 €uros**

Excédent cumulé 2004 : **284 928,33 €uros**

Résultat de clôture 2004 : **+ 254 178,91 €uros** (après report des chiffres 2003)

Taux d'imposition 2005 (La taxe professionnelle n'est plus perçue par la commune depuis le 1^{er} janvier 2004)

Taxes	Taux Commune	Taux moyens 2004 au niveau		Taux plafonds
		National	Départemental	
Taxe d'habitation	4,67	14,17	10,55	35,43
Taxe foncière non bâti	10,98	18,12	21,41	53,53
Taxe foncière propriétés bâties	83,11	43,14	78,70	196,75

**LES GRANDES LIGNES DU B U D G E T D E L ' E A U e t d e
L ' A S S A I N I S S E M E N T 2 0 0 5**

Section d'exploitation

<i>Dépenses</i>				<i>Recettes</i>			
Compte	Libellé	Dépenses 2004	Budget 2005	Compte	Libellé	Recettes 2004	Budget 2005
011	Charges à caractère général	1 674,64	4 000	70	Vente produits fabriqués	22 558,51	26 136
012	Charges de personnel	3 484,24	3 800	75	Autres produits de gestion	0,00	1 000
65	Autres charges de gestion	2 652,34	3 500				
66	Charges financières	1 323,35	5 000				
68	Dotation aux amortissements	11 176,14	10 836				
Dépenses totales :.....		20 310,71	27 136	Recettes totales :.....		22 558,51	27 136

Excédent d'exploitation 2004 : **2 247,80 €uros**

Section d'investissement

<i>Dépenses</i>				<i>Recettes</i>			
Compte	Libellé	Dépenses 2004	Budget 2005	Compte	Libellé	Recettes 2004	Budget 2005
001	Déficit antérieur reporté	0,00	148 455	10	Dotations fonds divers	1 900,33	27 947
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	500	13	Subventions d'investissement	83 497,00	145 600
21	Immobilisations corporelles	2 258,81	10 500	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	200 072
23	Immobilisations en cours	112 362,71	225 000	28	Amortissement immobilisation	11 176,14	10 836
Dépenses totales :.....		114 621,52	384 455	Recettes totales :.....		96 573,47	384 455

Déficit d'investissement 2004 : **18 048,05 €uros**

Déficit cumulé 2004 : **15 800,25 €uros**

Résultat de clôture 2004 : - **146 206,27 €uros** (après report des chiffres 2003)

COMMENTAIRES SUR CES BUDGETS

Le déficit – important – du service de l'eau et de l'assainissement est dû aux travaux d'assainissement du Bourg, qui ont été en grande partie payés, mais il reste des subventions à rentrer en 2005.

L'emprunt d'attente de 200 000 € (sur 2 ans) a été imputé par erreur au budget principal : Les rectifications sont prévues aux budgets 2005, cela permettra de rééquilibrer les excédents et déficits.

TABLEAU RECAPITULATIF DU RECENSEMENT DE LA COMMUNE ADRESSES ET LOGEMENTS D'HABITATION

Adresses d'habitation	220 (c)
Dossiers d'adresse collective	1 (d)
Résidences principales	139 (e)
Logements occasionnels	1 (f)
Résidences secondaires	52 (g)
Logements vacants	24 (h)
Total des logements enquêtés par la commune (hors retours directs Insee) = (e)+(f)+(g)+(h)	216
Bulletins individuels collectés par la commune (hors retours directs Insee)	326 (j k)
Fiches de logements non enquêtés	7 (k)
Nombre supposé de personnes résidant dans les logements non enquêtés	10 (l)
Feuilles de logement retournées directement à l' Insee	0 (m)
Bulletins individuels retournés directement à l'Insee	0 (m)
Total des logements d'habitation 0= (i)+(k)+(m)	223
Total des bulletins individuels (p)= (j)+(n)	326

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

✓ *Associations de Darnets*

Société de Chasse	350 €
Club des Aînés " La Darnetziennne "	350 €
Moto-Club de Haute-Corrèze	350 €
Foyer Rural	350 €
Association Intercommunale de Parents d'élèves de Darnets et Soudeilles	350 €
Corrèze chemins et découvertes	350 €

✓ *Autres associations*

SOS Villages (cotisation)	170,50 €
Croix - Rouge Française	50 €
Meilleurs Ouvriers de France	50 €
Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts	35 €
Association Française contre les Myopathies	35 €
Ligue contre le Cancer	35€
Télé-Millevaches	50 €
P.E.P.	35 €
F.A.L.	35 €
A.D.A.P.E.I.C.	35 €
Association Française des Sclérosés en plaques	35 €
Espaces Naturels du Limousin	35 €
Handy Loisirs	35 €
Caisse des Ecoles de DARNETS	300 €
Jeunesses Musicales de France	35 €
Ecole de Bourrée de DAVIGNAC	35 €
C.A.U.E.(cotisation)	80 €
ANACR	35 €
Plaquette office de tourisme Egletons	40 €
Défi lecture Ass MLAP	50 €
Ulysse	35 €
Entraide pupilles de l'Etat	35 €
Paralysés de France	35 €
AIDES	35 €
Radio Chardon	35 €

TRAVAUX

✓ *Aide départementale à la voirie 2005*

L'aide départementale pour la voirie, notifiée au titre de l'année 2005 s'élève à 4 276 Euros. Le conseil municipal décide de solliciter cette aide pour la portion de la V.C n° 4, allant de la RD 119 à l'église.

Toujours dans le cadre des demandes de subventions sollicitées auprès du Conseil Général, nous rappelons ici les différents dossiers déposés à ce jour, qui ont été à nouveau signalés dans la liste des besoins 2005 transmise au Conseil Général.

➤ VC n°6 (carrefour de Fontmartin), VC n°22 (la Croix du Mas), VC n°24 (fournil du Mas), et VC n°21 (La Barrière). Ce dossier, d'un montant de 17 560 Euros H.T. a fait l'objet d'une délibération en date du 19 septembre 2002.

➤ VC n°9 (Espagne). Ce dossier, d'un montant de 12 162 Euros H.T., a fait l'objet d'une délibération en date du 16 mai 2003.

➤ RD 119 (aménagement en traverse au droit des logements HLM). Ce dossier, d'un montant de 35 600 Euros H.T., a fait l'objet d'une délibération en date du 03 septembre 2004.

➤ Un nouveau projet relatif au renforcement de la VC n°4, du Pont de la Planche à la VC n°2 d'un montant de 16 764 Euros H.T. sera joint au dossier qui sera adressé au Conseil Général.

✓ *Travaux de consolidation et de mise en sécurité du château d'eau*

Pour la réalisation de l'opération une subvention vient d'être accordé par le Conseil Général.

Plan de financement de l'opération :

- Montant H.T. 34 725,00 Euros soit
41 531,10 Euros T.T.C.
- Subvention du Département (40% du H.T.)
13 890,00 Euros
- Fonds propres ou emprunt
27 641,10 Euros

✓ *Piste forestière de Ventadour*

Les travaux sont actuellement en cours d'exécution. Des devis complémentaires (inclus dans l'enveloppe des travaux) sont parvenus en Mairie. Il s'agit d'un devis pour travaux supplémentaires fournis par l'Entreprise CROUTE pour un montant de 7 543,17 Euros. Il conviendra également de prendre en considération les frais de bornage de la Société A.G.E dont le montant s'élèvera à environ 4 000 Euros.

✓ *Construction des 4 logements HLM*

L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du mois de mai prochain.

En ce qui concerne le choix des différents locataires, une réunion s'est tenue avec M. PINARDON, de l'OPDHLM à TULLE, le 23 février .

Le choix définitif est intervenu au cours d'une réunion de la commission d'attribution qui s'est tenue le 01mars . Les représentants du conseil municipal présents à cette réunion ont pu donner leur avis.

En ce qui concerne l'Eclairage public au lotissement le financement est ainsi assuré :

DEPENSE SUBVENTIONNEE H.T :

34306 € (Conseil Général)

TAUX DE SUBVENTION : 35%

MONTANT DE LA SUBVENTION

ATTRIBUEE : 1 201 €

✓ *Eclairage public*

Le système d'allumage et d'extinction de l'éclairage public du Bourg est actuellement programmé par une horloge. Or, ce mode de fonctionnement ne pouvant être que temporaire, il convient de songer à la mise en place d'un système définitif. Deux devis ont été fournis par l'Entreprise INEO : 420 Euros H.T. (installation comprise) pour un système élaboré, 260 Euros H.T. environ pour un système plus traditionnel, le conseil municipal décide d'opter pour le système traditionnel à 260 Euros H.T

soumis à Maître CLARISSOU avant qu'il ne soit adressé à Maître SOLAIRE.

QUESTIONS DIVERSES

✓ *Équipement informatique*

Il est indispensable de changer les deux ordinateurs de la Mairie. Le devis, établi par la société TECHNIC-MEDIA INFORMATIQUE, d'EGLETONS, s'élève à environ 3 000 Euros.

D'autre part, en ce qui concerne l'école, il est nécessaire d'acquérir un second ordinateur. Le montant de cette acquisition s'élève à environ 1 740 Euros. Dans le cadre des aides de l'État, il est possible de solliciter une subvention à hauteur de 50%.

Il serait, en outre, nécessaire de demander un devis pour l'acquisition d'un pack office. Le conseil municipal se propose d'attendre d'obtenir les devis complémentaires concernant ce dernier point avant d'établir une délibération sollicitant la subvention à hauteur de 50%.

✓ *Société protectrice des animaux*

Le conseil municipal a décidé l'adhésion de la commune à la SPA . La contribution s'élève à 0,34 € par habitant. Nous pourrions donc solliciter ses services en cas de besoin.

✓ *Maison BOISSY*

M. BOISSY, par l'intermédiaire de Maître SOLAIRE, notaire à La Courtine, informe le Conseil municipal de son désir de procéder, purement et simplement, à la renonciation de la donation de sa maison « L'Âne bleu » sise à la Trappe . Cette renonciation s'effectuerait sous réserve de la délivrance, par la Commune, d'attestations relatives au bon état de la toiture et au bon fonctionnement du système d'assainissement de la maison. Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de M. BOISSY et tient à souligner le fait qu'elle conteste en tout point les assertions et allégations de M. BOISSY quant au non respect des obligations qui résultaient de la donation. Un projet de lettre de réponse sera

✓ *Bâtiments EATP-La Bourre*

Le dossier est à régulariser. En effet, la déclaration d'achèvement de travaux n'est toujours pas parvenue en Mairie, et les travaux réalisés dans le cadre de l'assainissement non collectif n'ont pas été vérifiés par les Services du SATESE. En conséquence, il conviendra de régulariser cette situation au plus vite.

✓ *Espace cinéraire*

Le montant des deux devis déjà parvenus en Mairie ayant été jugé trop élevé, Monsieur le Maire s'est alors adressé à Monsieur FAUCHER, tailleur de pierres, dont le devis s'élève à 1 036 Euros H.T.

Le travail de maçonnerie avec la pose de regards serait confié aux deux employés communaux.

✓ « *Veillac* » « *Delaï l'Aigue* » ou autre ?

Est parvenue en mairie une demande à ce qu'une dénomination puisse être donnée au lotissement de « Veillac ». En effet, il n'est situé ni au Mas ni à Veillac ; au vu du cadastre, le lieu-dit se nomme Delaï l'Aigue.

Le conseil municipal décide qu'il sera demandé aux habitants du lotissement leur avis sur la question et qu'ils pourront éventuellement fournir quelques idées.

✓ *Proposition de M. de GOUSTINE*

D'un commun accord, il est décidé de reporter à une date ultérieure l'examen de la demande de Monsieur de GOUSTINE concernant l'élaboration d'une plaquette d'information sur l'église de DARNETS.

✓ **Asie du sud-est**

Après des semaines d'action d'urgence suite au tremblement de terre au large de l'île indonésienne de Sumatra et les gigantesques raz-de-marée au Sri Lanka, en Inde, en Thaïlande et en Indonésie notamment, la nécessité d'inscrire une action de reconstruction dans la durée se révèle chaque jour plus importante. De nombreuses sollicitations émanant de différents organismes qui participent activement à cette reconstruction ont bien sûr été reçues en Mairie. Parmi elles, le conseil municipal a distingué le mouvement « Electriciens Sans Frontières » dont la première équipe est partie au Sri Lanka, dès le 28 décembre, avec la Croix Rouge pour installer des groupes électrogènes qui ont servi à l'alimentation électrique d'un centre de santé permettant l'accueil de 300 personnes par jour et de la zone de vie des équipes humanitaires sur place. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide qu'une subvention exceptionnelle sera versée à l'association Electriciens Sans Frontières. Le montant de cette subvention s'élèvera à 1 Euro/habitant, soit 350 Euros et a été pris en compte lors du vote des subventions allouées aux différentes associations de la Commune et autres, pendant la séance du vote du budget le 25 mars 2005.

✓ **Affaire des boulettes de viande empoisonnée**

Par délibération 85-01 en date du 16 novembre 2001 la commune avait décidé de se constituer partie civile dans le cadre de l'affaire des boulettes de viande empoisonnée. La procédure de constitution de partie civile avait alors été confiée à Maître Martine GOUT, Avocate à TULLE.

A la suite du suicide de la personne mise en cause dans cette affaire, s'il est vrai que la Cour a dû constater l'extinction des poursuites pénales dans le dossier concernant la Commune, la procédure est à même de suivre son cours sur les intérêts civils et donc relatifs au préjudice

subi par la Commune. Pour ce faire, il est indispensable de régulariser une reprise d'instance à l'encontre des héritiers de la personne mise en cause. Le conseil municipal décide, qu'aux fins de régulariser une reprise d'instance à l'encontre des héritiers de la personne mise en cause, Maître Martine GOUT soit chargée de défendre les intérêts de la Commune.

Pour bien expliquer la situation aux personnes qui se sont constituées partie civile, Maître GOUT a participé à une réunion d'information qui s'est tenue le mercredi 23 février prochain à 18 heures, en la salle polyvalente de DARNETS.

✓ **Juste pour sourire...à peu de frais**

Nous avons reçu le courrier ci-dessous :

LE PREFET DE LA CORREZE,
A Monsieur le Maire 19300DARNETS

« *OBJET: Elections européennes - frais d'assemblées électorales. Article L.70 du Code électoral.*

Aux termes de l'article L.70 du Code électoral, les dépenses des assemblées électorales tenues dans les communes sont à la charge de l'Etat.

Ces dépenses concernent l'aménagement et la remise en état des lieux de vote après le scrutin, l'achat, la mise en place des panneaux d'affichage au début de la campagne électorale, leur enlèvement après l'élection, leur réparation et leur entretien et les frais de manutention hors des heures ouvrables.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous informer que votre commune va recevoir la somme de 65,47 € calculée, pour chaque tour, sur la base de 38,11 € par bureau de vote et 0,09 € par électeur inscrit au jour du scrutin. »

.....et on se demande pourquoi on veut que le nombre d'électeurs augmente...

✓ **Libéralisation des services dans l'Union européenne**

Le conseil municipal a adopté la motion suivante :

Projet de motion contre la directive sur la libéralisation des services dans l'Union européenne.

Attachés au progrès social et au développement de nos territoires, nous demandons le retrait de la directive européenne sur les services.

La commission de Bruxelles s'apprête à faire examiner par le Parlement européen une directive sur les services. Sous prétexte de faciliter l'exercice de la liberté d'établissement des prestataires de service et la libre circulation des services dans l'Union européenne, ce texte constitue un double et grave danger.

Cette directive aligne la concurrence sur le moins disant fiscal et social.

En introduisant le "principe du pays d'origine" dans la législation communautaire, elle interdit à terme l'harmonisation des droits nationaux. Il serait par exemple inacceptable, que si un prestataire de service lituanien décide de s'implanter sur notre territoire, les règles sociales et les normes de protection des consommateurs qui s'appliqueront à lui soient désormais celles de la Lituanie et non celles de la France. En cas de litiges, ce serait aux tribunaux lituaniens de trancher !

Cette concurrence sauvage n'est pas seulement une prime à l'Etat le moins protecteur ; c'est un encouragement massif aux délocalisations. Son application ne manquerait pas de déstabiliser l'ensemble de l'économie des services dans les pays aux règles sociales et normes de protection élevées. Elle aurait des conséquences encore plus désastreuses dans nos zones rurales pour

l'ensemble des services au public, publics comme privés.

Car la directive préfigure la marchandisation des services publics, son champ d'application ne se limite pas aux services marchands, mais à l'ensemble des services. Alors que l'Union européenne a vocation à protéger l'intérêt général, l'application de cette directive reviendrait à soumettre à la libéralisation sauvage les services publics et sociaux (santé, éducation, culture...). Cela, en particulier en notre qualité d'élus de territoires ruraux conscients du rôle essentiel qu'y jouent les services publics, nous ne pouvons l'accepter.

Attachés à une Europe sociale, nous demandons à la commission Barroso le retrait de cette directive qui programme la casse des conventions collectives pour les salariés, des droits des consommateurs et des services publics pour tous.

Nous demandons :

"-> L'adoption d'une directive cadre sur les services d'intérêt général (dont nos services publics "à la française"), afin qu'ils soient exclus d'office de toute libéralisation des services marchands dans l'Union européenne.

"-> L'harmonisation secteur par secteur des services marchands selon un haut niveau de qualité et de droits des travailleurs et des consommateurs, ou tout du moins reconnaissance mutuelle.

"-> L'exclusion de toute référence au principe du pays d'origine introduit par le projet de directive Services.

"-> L'exclusion du champ d'application de la directive Services des services de santé, de l'aide sociale et médico-sociale, des transports, des services de culture, de l'audiovisuel, du secteur éducatif, des services publics locaux

✓ **Réglementation régissant le boisement des forêts privées (voir le bulletin de septembre 2004)**

Les préoccupations de la Municipalité de Darnets étaient à l'origine d'une question écrite au gouvernement. Voici la réponse que nous avons reçue.

Question écrite N° 13664 du 16/09/2004 page 2087 avec réponse posée par MOULY (Georges) du groupe UMP.

M. Georges Mouly attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur un aspect de la réglementation régissant le boisement des forêts privées.

Il semblerait en effet que, jusqu'à une date récente, lorsque les propriétaires forestiers effectuaient une demande de plantation auprès de la préfecture, il était d'usage d'en informer les maires des communes concernées, ne serait-ce que pour que soit respecté le tracé normal des routes ou chemins ruraux.

Or ceci ne semble plus être le cas puisque aucune demande de plantation n'est désormais exigée.

Ceci occasionne de sérieux problèmes aux communes, lorsque celles-ci veulent ou doivent créer une voie forestière sur un chemin rural cadastré puisque, dans ce cas précis, elles doivent racheter - à défaut d'accord amiable - les arbres plantés illégalement à valeur d'avenir.

Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser quel est l'état actuel de la réglementation sur ce sujet et lui faire savoir si, d'une part, les maires sont légalement habilités à faire contrôler toutes les plantations récentes (moins de trente ans) afin de définir les arbres à arracher ou à abattre et, d'autre part, de quelle manière et par quel organisme.

Réponse du Ministère

Ministère de réponse: Agriculture - Publiée dans le JO Sénat du 13/01/2005 page 89.

Lorsqu'une réglementation des boisements est en vigueur sur une commune, le préfet peut effectivement recueillir l'avis du maire sur la déclaration de boisement déposée par le

propriétaire qui souhaite réaliser une plantation forestière dans un périmètre de boisements réglementés.

Cet avis, généralement sollicité, reste toutefois consultatif ; la décision éventuelle du préfet de s'opposer au boisement ou d'en subordonner la réalisation à certaines conditions doit être fondée sur l'un des motifs prévus à l'article R. 126-1 du code rural.

Ces dispositions ne sont applicables qu'aux boisements effectués sur terrains nus ou, si la réglementation départementale le prévoit, aux reboisements de terrains attenants à un massif forestier d'une superficie inférieure à un seuil, fixé à 2 hectares dans le département de la Corrèze.

En l'absence de périmètres de réglementation ou d'usages locaux prévoyant des distances de plantation par rapport aux chemins, le maire peut désigner par arrêté, en application de l'article R. 161-22 du code rural, les chemins de sa commune le long desquels les plantations devront être placées à des distances au plus égales à celles prévues pour les voies communales.

A défaut, aucune règle ne peut être imposée au propriétaire à cet égard. Au demeurant, il convient de souligner que la principale difficulté pour apprécier la position d'une plantation par rapport aux limites d'assiette d'un chemin rural tient à l'imprécision de l'assiette topographique effective des chemins ruraux au regard du tracé figurant sur la cartographie cadastrale.

Ces éléments conjugués peuvent expliquer qu'en cas d'élargissement d'un chemin rural, la commune pourra être contrainte d'acquiescer, outre le terrain d'assiette complémentaire, les plantations effectuées sur ce terrain par le propriétaire, en l'indemnisant, le cas échéant, de la perte de valeur d'avenir.

Afin d'éviter le renouvellement de telles difficultés, il appartient au maire de demander qu'un projet de périmètre d'interdiction ou de réglementation des boisements instaurant des règles sur le secteur litigieux soit élaboré par la commission communale d'aménagement foncier et arrêté après enquête publique.

LES ASSOCIATIONS DE DARNETS



➤ La poule aux gibiers de la Société de Chasse de DARNETS a eu lieu le 6 mars devant une nombreuse assistance.

➤ Les analyses effectuées sur le sanglier retrouvé mort au Peuch ont démontré qu'il avait dû être percuté par une voiture.

➤ Le traditionnel repas du cerf a eu lieu le 3 avril. Une centaine de personnes ont répondu présentes à cette manifestation. Elles ont apprécié le repas préparé par l'ancien responsable du « 3 étoiles de Pradines ». Après le passage de la bourriche, le tirage au sort a désigné Monsieur GOURINAL Roger, artiste peintre, comme gagnant.

➤ Ce cerf a été tué par Monsieur AMELIN Roland. Il pesait 154 kg et possédait 12 cors.

➤ L'Assemblée Générale se tiendra le 31 juillet à 9 heures dans la salle du CLSH.

Christian GRANDEAU

PS : Un petit chasseur est resté bloqué « en poste » ne l'effrayez pas, il attend, tout simplement.



MOTO CLUB HAUTE CORRÈZE

L'assemblée générale du MCHC a eu lieu le 12 février dans la salle des fêtes de Darnets.

Quelques changements ont eu lieu dans la composition du bureau :

Président : François Ballet
(Ussel)

Vice président: Hervé Continsouza
(Darnets)

Secrétaire: Olivier Contran
(Darnets)

Secrétaire adjoint: Loïc Gaudy
(Ussel)

Trésorière: Marie Claude Pignot
(Moustier Ventadour)

Trésorière adjointe: Sandrine Vergne
(Moustier Ventadour)

De nombreuses activités sont prévues tout au long de l'année 2005.

- Participation à la journée des chemins le 20 mars 2005

- Ballades et stages de perfectionnement avec moniteur titulaire du BE Moto (2 ballades et 2 stages)

- Trophée du Moto Club pour élire le meilleur pilote du MCHC.

ETC.....

Hervé CONTINSOUZA

CLUB DES AINES

La poule au gibier a toujours autant de succès malgré un temps froid et neigeux cette année. Nous remercions les généreux adhérents et autres personnes pour leurs lots et leur participation.

Le voyage d'été est prévu le 01 juin et nous irons au VIADUC DE MILLAU.

Après le repas, saut à l'élastique. (Un parachute est prévu pour les personnes un peu ballonnées après le repas).

Nous envisageons de renouveler le regroupement des associations de la commune pour la fête du pain prévu le 15 Août. Le club des aînés doit organiser un vide grenier.

Pour information :

MME HOSTALERY, Présidente du club des aînés de MEYMAC, nous invite à une réunion en présence du Docteur GRAVAL-HUGEDEE, spécialiste en gériatrie à l'hôpital de TULLE sur la maladie d'ALZHEIMER, le vendredi 13 MAI 2005 à la salle des fêtes de MEYMAC .

Toute personne intéressée par cette réunion peut prendre contact avec MME VEYSSADE Lucie au 05 55 93 22 58 pour inscription. Merci

COMMUNAUTE DE COMMUNE

✓ Contrat de Pays

Le 4 mars dernier a été signé le Contrat de PAYS 2005-2006 entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Pays d'Egletons.

Le Contrat de PAYS est la suite de la Charte de Pays, document qui donne les orientations de développement du territoire Pays dans la perspective des 10 prochaines années. La stratégie du

territoire s'organise en cinq axes de développement :

- * S'approprier et promouvoir un cadre de vie de qualité,
- * Favoriser la Croissance des retombées économiques,
- * Diversifier les apports de population et favoriser leur ancrage,
- * Valoriser le pôle de formation,
- * Maintenir et renforcer l'activité rurale.

Ce premier Contrat, conclu pour 2 ans prévoit 5,34 M€ d'investissements sur le territoire, pour des actions qui concrétisent les cinq axes.

Par ailleurs sont prévus dans ce premier contrat les financements nécessaires pour le suivi et l'animation.

Le Contrat de PAYS s'appuie sur le calendrier de Contrat de Plan Etat-Région qui s'achève en 2006 .

De ce fait, le Contrat de PAYS 2005-2006 est concentré :

- sur les actions qui seront opérationnelles sur les 2 ans,
- dans la poursuite des actions engagées depuis la Convention d'Objectifs 2002-2003 (qui anticipait le Contrat de PAYS),
- sur la préparation du Contrat de PAYS suivant (2007-2013).

Par ailleurs, toutes les actions doivent s'insérer dans les axes de développement de la Charte et revêtir un caractère d'intérêt à l'échelle du PAYS.

Seront engagées les actions d'ores et déjà prêtes, sous réserve, pour chacune d'elles, que leur montage financier déterminé à ce jour, soit celui contractualisé.

Engagement des opérations.

- Etude action sur les potentialités de sous-traitance,
- Z.A intercommunale de Bois Duval, 2ème tranche,
- Etude préalable à la réalisation d'une ORAC,
- Création de l'Ouvrage Théâtral Permanent,
- Etude de Programmation détaillée d'un espace nautique et ludo-sportif,
- Etude sur les attentes des personnes formées à Egletons,
- Coordonner les actions des acteurs du tourisme, de pleine nature et du patrimoine,

- Reconfigurer et remettre en état les chemins de randonnée,
- Communication de Pays et du Conseil de Développement,
- Animation du Contrat de Pays.

Sont confirmées les opérations suivantes :
(Financement, selon le cas, l'Etat, la Région et le Département, fonds européens).

- Création de l'Ouvrage Théâtral Permanent,
 - Etude de programmation détaillée d'un espace nautique et ludo sportif,
 - Animation du Contrat de Pays
 - Etude action sur les potentialités de sous-traitance (FSE),
 - Création de l'Ouvrage Théâtral Permanent (FEDER)
 - Etude sur les attentes des personnes formées à Egletons (FSE),
 - Coordonner les actions des acteurs du tourisme, du secteur culturel, sportif, de pleine nature et du patrimoine (FSE).
- Les financements seront précisés dans le prochain bulletin.

✓ **Foncier d'entreprise**

En raison du passage à la T.P.U., l'évolution des recettes de type « Taxe Professionnelle » nous est désormais commune à tous.

Hormis la Z.A. de BOIS DUVAL adaptée à de petites unités artisanales ou hôtelières, l'extension de la Zone Industrielle de Tra le Bos nous permettra de disposer de nouvelles capacités d'accueil pour des entreprises. (Etude INGEROP conduite par le Syma A89).

Cette opération, prévue dans notre « Contrat de Pays » nécessite son raccordement à la R.D.16, elle-même raccordée à l'autoroute par la « Rocade Sud » qui relève du Département.

L'étude et le plan de financement de ce futur ouvrage ont été conduits par Egletons.

Afin de prendre le relais, puisque c'est désormais de notre compétence, et de nous donner la possibilité d'évoluer ultérieurement sur d'autres zones, le

Bureau Communautaire réuni le 11 février a proposé de modifier nos statuts en prenant la compétence voirie, limitée dans un premier temps à la création de voies nouvelles.

✓ **Restauration du Doustre**

Les travaux de restauration des boisements de berges du Doustre et du ruisseau des Etangs sont maintenant achevés. La deuxième tranche de travaux (de St Hippolyte à Rosiers d'Egletons) va être lancée courant d'automne prochain. Ces travaux avaient pour objet de restaurer le libre écoulement des eaux, de rééquilibrer les boisements de berges, de contribuer à la sauvegarde du milieu et des habitats naturels des espèces qu'ils abritent, et enfin, faciliter l'accès au cours d'eau sur les secteurs propices à l'activité pêche.

Dans un souci de cohérence avec ces objectifs, les travaux ont été effectués par des équipes manuelles, techniques dites "Douces".

L'association d'insertion ARCADOUR a été chargée de la restauration du ruisseau des Etangs.

Dans le cas des travaux de restauration du Doustre, l'entreprise La SOURCE ENVIRONNEMENT, en charge des travaux, a été aidée par l'utilisation du débardage à cheval (entreprise ALTERNATIVE DEBARDAGE).

Cette technique permet de minimiser l'impact des travaux sur le milieu tout en permettant l'évacuation des gros chablis et embâcles souvent très difficiles en zones inaccessibles aux engins.

Le financement de cette opération a été subventionné à 80% par les partenaires financiers que sont le Conseil Général de la Corrèze, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Limousin, les 20% restant étant pris en charge par la COMMUNAUTE DE COMMUNES .

✓ **Le moulin de SAINT-HILAIRE**

A la demande de la Commune, le Conseil Communautaire décide de l'acquisition et la réhabilitation du site du moulin de Saint-Hilaire dans le cadre d'un projet de mise en valeur dans le dispositif du Petit patrimoine rural non protégé (70 % de subvention HT).

✓ **Service Enfance Jeunesse** (Extrait du site <http://www.cc-pays-ventadour.fr/>)

* Constitué au 1er janvier 2004 par le transfert des structures Enfance-Jeunesse des Communes à la Communauté de Communes, le service Enfance-Jeunesse communautaire est maintenant fort d'une première année riche en expériences.

Grâce à une meilleure coordination des différents services, à la définition d'un projet éducatif global pour tout le territoire de 6 mois à 18 ans, le service Enfance-Jeunesse donne un nouveau souffle à l'accueil des jeunes.

* Augmentation des fréquentations, réouverture du site de Lappleau, nouvelles activités sont les premiers résultats positifs de cette première année.

* Le service Enfance-Jeunesse c'est :

- une crèche - Halte-garderie
- un Centre de Loisirs (sites d'Egletons, de Darnets et de Lappleau)
- un Point Information Jeunesse

En prévision : le développement du Relais Assistantes Maternelles

✓ **Du côté du CLSH** (Extrait du site <http://www.cc-pays-ventadour.fr/>)

L'année 2004 aura été une année de projets innovants (Cinéma, Théâtre, Danse...Atelier Multimédia).

Des effets notables sur la qualité du travail fourni se dégagent :

- Une Hausse de 20 % de la fréquentation sur les structures Centre de Loisirs et Espace Jeunes /Point Information Jeunesse.
- Des partenaires (DDJS, MSA, CAF) de plus en plus présents et reconnaissants du travail réalisé.

Vacances de février 2005

Dans le cadre des vacances de février C.L.S.H., 28 jeunes du territoire, de 8 à 12 ans, ont participé à un mini séjour à la Neige au Col de Legal dans le Cantal du 16 au 18 février en pension complète. (participation de 30 € par famille en sachant que les bons CAF et MSA restent déductibles sur ce type de Séjour).

C'est reparti pour les Hurluberlus!

L'atelier artistique des petits (3 à 5 ans) ouvrira de nouveau ses portes pour la deuxième année consécutive au CLSH de Lappleau, une fois par mois à partir du 23 février.

Inscrivez v vos enfants auprès de la communauté de communes (chargée de mission patrimoine) . Le thème retenu cette année: l'eau et la rivière.

Darnets

Bulletin Municipal n°14, avril 2005

Edité par la Mairie 19300 Darnets

Directeur de la publication :

ValentinCordero

IPNS

ISSN : Demande en cours

Le Centre de Loisirs Intercommunal récompensé (Centre de Darnets.....Permettez nous un peu de chauvinisme)



A l'occasion de l'Appel à Projets « Mieux vivre en milieu Rural » lancé par la MSA (Mutualité sociale Agricole), partenaire du Projet Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes, des jeunes de Darnets, dans le cadre des activités CLSH, ont été primés à la fois par le jury départemental (800 €) et national (1500 €) sur leur Projet « CABANES » lancé sur le territoire communautaire.

A cette occasion 2 jeunes et 2 accompagnateurs ont été invités par la MSA pour la remise officielle des Prix au Salon de l'Agriculture à PARIS le samedi 6 mars. La délégation était composée de: Marion Reisch, Arnaud Chion, Mme Anne Poudret, Responsable de l'action sociale MSA Corrèze, Mme Baudement Isabelle, directrice du CLSH Site de Darnets et M Ribeiro José, Coordinateur Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes.

Le projet a été retenu parmi les 16 projets nationaux, une belle récompense pour les jeunes, un formidable accueil, de beaux souvenirs.

Il s'adresse aux jeunes de 4 / 17 ans sur l'ensemble des centres de loisirs de la Communauté de Communes et va mêler de la Photographie, de la vidéo, des Ateliers d'arts graphique, des ateliers d'écriture.

Les activités choisies autour de ce projet vont leur permettre d'accéder et de pratiquer diverses activités, manuelles, artistiques.

Ce projet devrait se dérouler sur toute l'année 2005, les jeunes souhaitent à partir de ce projet mettre en valeur les cabanes existantes sur le territoire (13 communes, 10 000 habitants) et devrait aboutir par la construction d'une première cabane à Darnets.

Dans un premier temps, pour aider ces jeunes à recenser les cabanes sur notre territoire, vous pouvez entrer en contact avec les équipes de Direction des Centres de loisirs.

Mme Baudement à Darnets 05 55 93 34 59
Mme Corrèze, M Chapat à Egletons 05 55 93 92 45
Melle Bacle Nell à Lapeau 05 55 27 88 30

**PARC NATUREL REGIONAL DE
MILLEVACHES EN LIMOUSIN**

Le Contrat de Parc vient d'être signé .Il détermine une série d'actions sur deux ans ainsi que le taux de participation des différents partenaires à leur financement (Etat, Région, Départements, Europe, autofinancement PNR).

Ci-dessous les actions en détail et les dépenses engagées. Si vous voulez des précisions concernant la participation de

chacun des partenaires , une simple demande en Mairie et les documents vous seront envoyés.

Pour mémoire les communes adhérentes au PNR participent au financement interne à hauteur de 1,5€ par habitant, la participation devrait passer à 2,5€ en 2006.

INTITULE DES ACTIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE	DEPENSE TOTALE	
		HT	TTC
Volet 1 : patrimoine naturel et éducation à l'environnement			
Fiche 1 : programme local agri-environnemental Millevaches dont :			
investissement opérations collectives de restauration collectives	propriétaires privés	300 000 €	
fonctionnement, animation, coordination et suivi du Parc	Syndicat mixte du parc		40 232 €
Fiche 2 : préservation et valorisation des milieux et espèces remarquables du territoire et des sites d'intérêt écologique majeur	Syndicat mixte du parc		71 600 €
Fiche 3 : éducation à l'environnement	Syndicat mixte du parc		70 000 €
Fiche 4 : Création d'une maison de la chasse et de la pêche : étude de faisabilité	fédération de chasse		33 500 €
Fiche 5 : comité territorial de l'eau ; action n'appelant pas de financement (temps d'animation PNR)	syndicat mixte du parc		

Volet 2 : gestion de l'espace			
Fiche 6 : établissement des chartes paysagères et architecturales et plans d'organisation de l'espace (entités paysagères des Sources et de La Courtine)	syndicat mixte du parc		280 116 €
Fiche 7 : opération programmée d'amélioration foncière et environnementale (OPAFE), dont :			
Fonctionnement, prestation d'étude	Syndicat mixte du parc		15 000 €
Fiche 8 : mise en place d'un pôle technique de références des pratiques agricoles et de gestion de l'espace	Syndicat mixte du parc	25 000 €	
Fiche 9 : système territorial d'information géographique	Syndicat mixte du parc		45 500 €
Volet 3 : tourisme			
Fiche 10 : programme territorial de développement des structures d'équipement et d'hébergement et d'accueil ,	collectivités locales, agents économiques	300 000 €	
Fiche 11 : programme territorial de développement des équipements et sites de pratiques de pleine nature	collectivités locales, agents économiques	97 500 €	
Fiche 12 : montage, développement et diffusion de produits spécifiques "Millevaches", dont :			
Investissement lié à la commercialisation de produits spécifiques Millevaches	Divers	20 000 €	
Etude globale intégrant la faisabilité d'un produit Retrouvance	syndicat mixte du parc		61 000 €
Conception d'un topo guide	syndicat mixte du parc		45 000 €
fiche 13 : signalisation touristique, socio-économique et patrimoniale PNR, dont :			

Etude "programme de signalisation "	Syndicat mixte du parc		70 000 €
Réalisation de 20 panneaux (d'entrée)	Syndicat mixte du parc	20 000 €	
Fiche 14 : promotion touristique			
Etude image touristique	Syndicat mixte du parc		30 000 €
Conception d'un premier document d'appel	Syndicat mixte du parc		9000 €
Fiche 15 : mise en place du site-portal du PNR	Syndicat mixte du parc	24 000 €	
Volet 4 : artisanat commerce			
Fiche 16 : ORAC (animation)	Chambre Régionale des Métiers		96 000 €
Volet 5 : habitat			
Fiche 17 : programme territorial d'amélioration de l'habitat dont :			
Animation du programme	Syndicat mixte du parc		160 920 €
Investissements spécifiques	Divers	1 577 580 €	
Volet 6 : pôle territorial d'accueil			
Fiche 18 : animation accueil	Syndicat mixte du parc		80 460 €
Volet 7 : Eco-développement (contrat ATENEE)			
Fiche 19 : promotion d'un éco-développement PNR	Syndicat mixte du parc		272 600 €
Volet 8 : développement culturel			
Fiche 20 : qualification des équipements culturels	collectivités locales	70 000 €	
Fiche 21 : espaces muséographiques	sans objet		

Volet 9 : desserte haut débit			
Fiche 22 : programme de desserte haut débit	à préciser		
Volet 10 : marque PNR			
Fiche 23 : attribution de la marque PNR de Millevaches en Limousin à des productions agricoles	Syndicat mixte du Darc		38 000 €
	TOTAL	2 584 080 €	1 418 928 €
		4 003 008 €	

A noter : **Volet 7** - Engagement de l'étude territoriale énergie et de pré diagnostics énergétiques de bâtiments communaux (Contrat ATEnEE)

Il s'agit d'un volet diagnostic énergétique à l'échelle du territoire. Il est également prévu d'initier des pré-diagnostics énergétiques de bâtiments communaux. Les communes retenues sont Crocq, Vallière, Gentioux, Le Lonzac, Chavanac, **Darnets**, La Courtine, Royère.

INTERNET HAUT DEBIT

Le syndicat DORSAL a confié l'opération à l'entreprise AXIONE pour les réseaux (Infrastructures). Le département de la Corrèze sera couvert dans sa totalité fin 2007. Darnets au 2° trimestre 2006.

Il nous est demandé d'effectuer un recensement des utilisateurs d'Internet (actuels ou potentiels) afin de prévoir au mieux les infrastructures à mettre en place et les techniques à utiliser selon les besoins de la population – utilisation d'ordre privé – professionnel - etc... C'est pourquoi nous demandons à ceux (et celles) qui disposent d'une connexion internet de bien vouloir envoyer un message avec leurs remarques éventuelles à : cordero.valentin@wanadoo.fr .

Les personnes qui ne sont pas encore connectées mais qui pensent le faire dans un avenir plus ou moins proche (demandez à vos enfants) voudront bien appeler la Mairie. Pour les habitants intéressés par le sujet (et ils sont de plus en plus nombreux) voici quelques informations sur les technologies utilisées.

ADSL

- sur fil de cuivre du téléphone fixe
 - débit asymétrique (+ important en réception qu'en émission) : 128 Kbits/s à 2 Mbits/s
 - distance : être situé à - de 5 km du central téléphonique
- évolution : ADSL 2 et 2+ : débits en réception de 8 à 16 Mbits/s et READSL : + longue distance jusqu'à 7 km

461 CPL :

- courants porteurs en ligne sur le réseau de distribution électrique moyenne et basse tension
- débit : environ 400 Kbits/s
- utilisation : plus développée en réseau interne aux bâtiments

491 Fibre Optique

- vecteur de transport de données : la lumière pour transport du très haut débit sur artères principales (pas/peu jusqu'à l'abonné final)
- débit très important : minimum 1 Gbits/s
- nécessite travaux génie civil pour enterrer la fibre ou l'enrouler sur câbles haute tension

WI-FI et WIMAX

- vecteur de transport de données : ondes radio
 - débits : de 5 à 20 Mbits/s
 - distance = entre l'émetteur et le récepteur : entre 50 à 500 m pour le WI-fi et près de 20 km pour le Wimax.
 - permet de construire des réseaux locaux (villes, zones d'activité, zone rurale) à partir d'une parabole connectée à Internet par satellite.
- ### **Satellite**
- parabole client/satellite géostationnaire
 - débit : 2 à 8 Mbits/s en bidirectionnel mais temps de latence
 - surtout pour les sites isolés, en liaison bidirectionnelle.